Rapport d'évaluation

Évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études (PIEP)

du Collège Marianopolis

Faite à l'occasion de l'évaluation par l'établissement du programme

Liberal Arts (Histoire et civilisation) (700.02)

Mars 2001

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec

Introduction

L'évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) du Collège Marianopolis s'inscrit dans l'opération que mène la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) dans le but d'évaluer l'application de ces politiques dans l'ensemble des collèges qui offrent un programme menant au diplôme de l'enseignement collégial (DEC). En effet, la CEEC a demandé à tous ces établissements de procéder, au cours de l'année 1998-1999, à l'évaluation en profondeur d'un programme conduisant au DEC en appliquant leur propre politique et de lui transmettre un rapport portant à la fois sur le programme évalué et sur l'application de leur PIEP.

Le Collège Marianopolis a fait porter son évaluation sur le programme (700.02) *Liberal Arts* (Histoire et civilisation) et il a transmis son rapport à la Commission qui l'a reçu le 18 juin 1999. Ce rapport comporte trois parties traitant respectivement de l'évaluation du programme, de l'application de la PIEP et de certaines actions reliées à l'application future de la PIEP. Un comité d'experts présidé par un commissaire[1] a analysé ce rapport et a effectué une visite au Collège les 17 et 18 novembre 1999 au cours de laquelle il a pu rencontrer la direction du Collège, le comité d'évaluation, les professeurs concernés, la commission pédagogique et les coordonnateurs des départements (*Academic Council* et *Academic Management Team*) et, enfin, le Conseil d'administration.

La Commission a évalué l'application de la PIEP du Collège Marianopolis selon les critères annoncés dans le *Cadre de référence*, publié en 1994[2], soit la conformité et l'efficacité, et selon les précisions données dans sa correspondance avec les collèges.

Le présent rapport fournit d'abord quelques renseignements sur le Collège, sa PIEP et le programme évalué; il présente ensuite le résultat de l'évaluation faite par la Commission incluant, le cas échéant, des recommandations, des suggestions ou d'autres commentaires à l'adresse du Collège au sujet de l'application de la politique.

---

1. M^me^ Louise Chené, commissaire, M. Bertrand Daigneault, directeur adjoint, Champlain-Lennoxville, M. Robert Howe, coordonnateur à la vie pédagogique, Cégep régional de Lanaudière à l'Assomption, M^me^ Lise Vallée, adjointe à la Direction des études, Cégep de Saint-Laurent. M. Bengt Lindfelt, coordonnateur de projet à la Commission, agissait comme secrétaire et M^me^ Nafi Diouf, stagiaire à la Commission, accompagnait le comité comme observatrice.

2. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études. Cadre de référence*, octobre 1994, 25 p.

Le collège, sa politique et le programme évalué

Le Collège Marianopolis est un établissement privé subventionné, situé à Montréal, qui offre des programmes préuniversitaires en Sciences de la nature, Sciences humaines, Arts et lettres (Arts, Musique, Lettres), Musique et sciences et en Histoire et civilisation (*Liberal Arts*).

Le Collège s'est donné une politique d'évaluation des programmes (PIEP) qui a été évaluée par la Commission en 1997. À cette occasion, la CEEC a jugé que la politique «contient les composantes essentielles à la réalisation d'évaluations de qualité et à la prise en compte de cette fonction [d'] évaluation dans la gestion des programmes d'études». Elle appréciait en particulier le partage des responsabilités défini dans cette politique mais formulait quelques remarques concernant les critères d'évaluation mentionnés et la participation de personnes extérieures au Collège.

Liberal Arts (Histoire et civilisation, dans sa version française), est un programme expérimental mis en place en 1994 à la demande des collèges anglophones qui ne pouvaient plus offrir ce profil de formation organisé jusque-là à l'intérieur d'autres programmes préuniversitaires, notamment Sciences humaines. Certains collèges francophones ayant reçu l'autorisation de donner ce programme à compter de 1997, la période d'expérimentation – normalement de cinq ans – a été prolongée jusqu'en 2002.

Dans sa version actuelle, celle de 1997[3], le programme est composé de trois blocs de cours : douze cours de formation générale (22 2/3 unités)[4], dix cours du bloc dit ministériel (21 1/3 unités) et un bloc dit institutionnel constituant un minimum de 14 unités. Les cours d'Anglais et de *Humanities* faisant partie du bloc de formation générale sont spécifiques au programme, tout comme les cours du bloc ministériel qui se situent dans les disciplines d'Histoire, de Civilisations anciennes, de Philosophie, de Religion et d'Art, ou sont des cours de méthodologie ou de nature multidisciplinaire; un de ceux-là étant un cours d'intégration. Le bloc institutionnel est composé de cours choisis dans un éventail élargi de champs ou de disciplines. Le Collège n'a pas fait de sélection parmi ces cours, laissant aux élèves le choix parmi la plupart des cours offerts.

---

3. Version de 1995 avec quelques modifications quant au regroupement des disciplines dans les blocs ministériel et institutionnel.

4. Il n'y a pas de cours de formation générale complémentaire.

Au Collège Marianopolis, la coordination du programme ainsi que tous les cours qui lui sont spécifiques, sauf ceux d'Anglais, langue et littérature, sont assurés par le Département de *Liberal and creative arts.*

Le programme réunit environ 70 élèves. Chaque année depuis 1994, un groupe variant de 25 à 36 élèves a été admis, à l'exception de l'année 1996 où l'admission a totalisé 57 élèves répartis en deux classes. Le nombre restreint d'élèves et les particularités du programme font que les classes sont homogènes en ce sens que les élèves suivent la plupart des cours ensemble à l'intérieur du même groupe. Les élèves viennent en grande majorité directement du secondaire, la plupart du secteur secondaire privé et les filles sont très majoritaires. Comme pour l'ensemble des élèves du Collège, les notes moyennes du secondaire sont élevées, se situant dans ce programme-ci à environ 80 % et plus[5].

5. En 1996, des élèves ayant une moyenne d'environ 75 % ont été admis dans le programme.

Évaluation de l'application de la PIEP

La conformité

Pour juger de la conformité de l'application de la PIEP, la Commission examine tout particulièrement le choix du programme évalué, l'implantation et l'utilisation du système d'information sur les programmes et le processus d'évaluation.

Le choix du programme

La PIEP prévoit que tous les programmes soient évalués avec une périodicité de cinq ans selon un calendrier établi chaque année pour les deux trimestres à venir. C'est au directeur des études (*Academic Dean*), après consultation de la Commission des études (*Academic Council*), de présenter ce calendrier au Bureau de direction du collège (*College Council*[6]). Le programme *Liberal Arts* a été choisi pour être évalué en 1998-1999 conformément à ces dispositifs.

Les raisons de ce choix sont de divers ordres. D'une part, comme le précise le rapport du Collège, il s'agit d'un programme nouveau et novateur, qui était arrivé à un stade où des décisions cruciales pourraient être prises concernant entre autres choses les admissions, les ressources allouées et l'engagement nécessaire du département responsable. D'autre part, parmi les programmes offerts par le Collège, c'était le seul qu'il paraissait opportun d'évaluer à ce moment précis, les autres étant soit en voie de révision ou d'implantation soit, comme Sciences humaines, déjà évalués récemment. On peut ainsi noter que, même si certaines questions se posaient au départ concernant ce programme, il n'y avait pas à l'origine de signal d'alarme ou de «déclencheur» particulier.

Le système d'information

Le tableau de bord (*Control Panel*) fait, selon la PIEP, partie du système plus large d'information sur les programmes. Il fournit des données qui permettent de suivre leur évolution et de produire régulièrement des rapports qui sont distribués aux coordonnateurs des programmes et présentés à la Commission des études et au Bureau de direction. Pour

---

6. La structure directionnelle du Collège a été modifiée récemment, le *College Council* (appelé ici Bureau de direction) ayant été remplacé par un Conseil d'administration composé majoritairement de laïques ne faisant pas partie du personnel du Collège.

l'évaluation de *Liberal Arts*, le système d'information a fourni de nombreuses données sur les élèves, les admissions, leur cheminement, le taux de réussite de cours et la diplomation et, dans un sens plus large, la presque totalité des types de données prévues dans la politique ont pu être recueillies. Le tableau de bord n'a cependant pas servi à formuler les questions à inclure dans un devis, comme la PIEP en prévoit la possibilité.

L'exercice a amené le Collège à se proposer de mieux définir les données requises en mettant sur pied une base statistique uniforme pour tous les programmes et de rendre les données facilement accessibles au moment voulu, notamment au début d'une évaluation de programme. La Commission invite le Collège à donner suite aux actions envisagées concernant l'implantation du tableau de bord et à rendre celui-ci plus opérationnel.

On peut noter par ailleurs que le Collège Marianopolis – tout comme la plupart des autres collèges – éprouve des difficultés à obtenir de l'information des universités sur l'admission et le cheminement des diplômés d'un programme donné.

Le processus d'évaluation

D'une manière générale, les responsabilités des diverses personnes et instances ont été assumées comme prévu par la PIEP. Un comité d'évaluation a été formé dont la composition respecte les dispositions de la politique – avec la restriction importante, dont il sera question ci-dessous, que toutes les disciplines ou tous les départements engagés dans le programme n'ont pas été impliqués. Une personne a été nommée coordonnateur de l'opération, agissant ainsi comme président et secrétaire exécutif du comité; c'est aussi cette personne qui a rédigé le rapport.

Les professeurs ont participé de différentes façons à l'évaluation : par le moyen du sondage auquel ils ont répondu mais aussi par des échanges à divers niveaux et à diverses étapes du processus. La Commission note également le souci d'associer les élèves au processus qui s'est traduit par des consultations faites avant et après le sondage auquel ils ont répondu et par la voix de leur représentant à la Commission des études.

Les critères retenus correspondent à ceux qui sont mentionnés dans la politique, mais ils sont ordonnés et présentés dans le rapport selon une logique de regroupement retenue pour cette occasion.

Enfin, le rapport d'évaluation a été diffusé comme prévu à toutes les personnes intéressées.

*** * ***

En raison de ce qui précède, la Commission juge que, en fonction des dimensions qu'elle a retenues, soit le choix du programme, l'application du système d'information et le processus d'évaluation, l'application de la PIEP par le Collège Marianopolis a été conforme au texte de la politique.

L'efficacité

Pour juger de l'efficacité de l'application de la PIEP, la Commission examine tout particulièrement le devis, la réalisation et le suivi de l'évaluation.

Le devis

La Commission constate que le Collège n'a pas produit de devis d'évaluation. La PIEP prévoit pourtant à divers endroits la préparation par le comité d'évaluation d'un *Program Evaluation Outline* fondé sur le mandat spécifique reçu concernant la nature et l'étendue de l'évaluation, et tenant compte des questions générales à examiner et des sujets (*factors*) prioritaires à étudier en profondeur. Un devis préalable à l'évaluation proprement dite devrait en effet préciser les enjeux du programme ou les questions qui se posent à son sujet – en référence à la problématique ou à la situation du programme –, le choix des critères retenus, ainsi que la méthodologie à utiliser.

Comme le programme a été choisi en quelque sorte par défaut, il est compréhensible qu'on n'ait pas cherché à définir des enjeux au point de départ. Le Collège s'en est ainsi tenu aux six grands critères (*priority factors*) énumérés dans la PIEP. Or ces critères ne sont pas bien explicités et pas toujours clairement distingués dans le rapport d'autoévaluation. À ce propos, la Commission, dans son rapport d'évaluation de la PIEP du Collège Marianopolis, notait «qu'une définition [des] critères permettrait de mieux les relier avec les données et indicateurs du Système d'information et avec la section portant sur leur utilisation»[7].

Certains enjeux ou questionnements latents sont pourtant décrits brièvement à divers endroits du rapport et ont été évoqués lors de la visite. Ces questionnements concernaient la pertinence du programme, à savoir la clientèle visée – le bassin de recrutement, le caractère enrichi ou non du programme et les enjeux sous-jacents à cette question comme les exigences de l'admission – et les programmes universitaires auxquels ce programme constitue une préparation particulièrement adéquate, soit son caractère spécifique par rapport à l'éventail de formations offertes par le Collège. Un devis formel aurait sans doute permis de faire plus clairement le lien entre les critères, les objets d'analyse et les moyens utilisés et par, la même occasion, de tenir compte des enjeux ou des questionnements particuliers concernant le programme.

---

7. Rapport d'évaluation de la PIEP, 18 février 1997.

L'élaboration d'un devis devrait également assurer que le programme soit examiné dans son ensemble, (*an extensive evaluation of every element of all programs)* comme le prévoit la PIEP, ou alors que les raisons d'un autre choix soient précisées. Or, sans que ce choix n'ait été justifié, l'évaluation n'a porté, à toutes fins utiles, que sur les cours spécifiques au programme, soit les cours d'Anglais et de *Humanities* faisant partie de la formation générale et les cours du bloc ministériel du programme, mais aucunement sur les cours du bloc institutionnel («cours au choix») et peu ou pas sur les cours de Français ou d'Éducation physique.

Le fait de ne pas avoir considéré les sept cours du bloc institutionnel, qui constituent environ 25 % du total, ni les cours d'Éducation physique ni, à toutes fins utiles, les cours de Français, langue seconde, réduit la portée de cette évaluation.

En conséquence, la Commission recommande au Collège

1. *de procéder aux clarifications nécessaires concernant le* Program Evaluation Outline*, afin d'assurer que toute évaluation débute par l'élaboration d'un devis ou d'un plan d'évaluation comprenant les questions d'évaluation jugées prioritaires, les critères retenus et les principaux moyens envisagés pour réaliser cette évaluation;*

2. *d'examiner et d'évaluer les programmes dans leur ensemble ou, s'il décide d'entreprendre une évaluation moins exhaustive, de préciser les raisons de ce choix dans le devis d'évaluation.*

La réalisation de l'évaluation

Le Collège présente les résultats de son évaluation en deux chapitres. Le premier, intitulé *Teaching and Learning* traite d'abord des activités d'apprentissage dans la perspective de la cohérence du programme; il aborde aussi les méthodes d'enseignement, les plans de cours et l'évaluation des apprentissages. Une section intitulée *Human Resources* concerne les professeurs mais aussi – et en premier lieu – les élèves sous l'angle de la pertinence du programme (admission au collège et admission à l'université) et sous celui de son efficacité (réussite des cours et diplomation).

Le second chapitre, *Management and Resources*, porte sur les ressources matérielles et, comme le titre l'indique, la gestion du programme.

La Commission commentera la réalisation de l'évaluation en fonction de la collecte de données, de l'analyse effectuée, des conclusions qui sont tirées et des actions envisagées. Elle indique, le cas échéant, les conclusions du Collège qu'elle se considère en mesure d'entériner ainsi que les actions envisagées qui lui paraissent pertinentes.

La collecte de données

Le Collège a recueilli des données pour l'ensemble des critères traités. Une description du programme est fournie ainsi que des ressources matérielles disponibles pour le programme; des données sur la formation académique des professeurs sont présentées tout comme les plans de cours d'Anglais, de *Humanities* et des cours du bloc ministériel. Des données statistiques ont été recueillies concernant notamment l'admission et le cheminement des élèves, la diplomation et l'admission à l'université. Un sondage a été effectué en classe auprès des élèves de première et de deuxième année portant sur divers aspects du programme. Le taux de réponse était très satisfaisant, selon le Collège. Deux questionnaires ont été soumis aux diplômés de trois années qui ont pu être retracés, l'un préparé pour l'occasion par le Collège, l'autre reprenant des questions posées dans un sondage effectué deux ans auparavant dans l'ensemble du réseau. C'est principalement le premier sondage qui a été exploité; le taux de réponse y était de 65 %[8]. De leur côté, les professeurs ont répondu à un questionnaire portant en grande partie sur la gestion du programme.

Le Collège s'est soucié de pouvoir faire des comparaisons avec d'autres évaluations; c'est pourquoi, d'une part, le questionnaire aux élèves reprenait largement des questions utilisées lors de l'évaluation de Sciences humaines ou de la formation générale; c'est aussi ce qui explique le second questionnaire envoyé aux diplômés.

Les questionnaires adressés aux élèves et aux professeurs leur ont d'abord été soumis pour une forme de validation : les intéressés ont eu l'occasion de les commenter et d'ajouter des questions. Les trois questionnaires utilisés présentent un choix de réponses selon une échelle de cinq. Or, on constate que la possibilité d'un choix intermédiaire entre «accord» et «désaccord» empêche souvent de bien discriminer entre réponses positives et négatives.

Le Collège effectue régulièrement des évaluations des cours et, du moins pendant la période d'implantation de *Liberal Arts*, cela se faisait systématiquement à la fin de chaque

---

8. En ce qui concerne l'admission à l'université, le taux de réponse était de 90 %.

trimestre. Or, les données ainsi recueillies concernant par exemple la charge de travail des élèves, les méthodes pédagogiques et l'encadrement des élèves ne sont pas reprises dans le rapport, soit parce qu'elles sont confidentielles, soit parce qu'elles n'ont pas révélé l'existence de problèmes nécessitant d'autres investigations. Il n'y a donc pas de données sur ces sujets, ceux-ci n'ayant pas été abordés dans les questionnaires développés spécifiquement pour la présente évaluation.

L'analyse

Le Collège fait une démonstration plutôt convaincante de la cohérence de la partie analysée du programme à partir des fils conducteurs établis, de la grille de cours et d'une description des liens entre les diverses activités d'apprentissage; il constate que les élèves et les diplômés jugent le programme très cohérent. Par ailleurs, l'analyse des différentes dimensions du programme est souvent partielle. Quelquefois, comme cela a été mentionné ci-dessus, la collecte des données n'a pas fourni toute l'information permettant d'aller jusqu'au bout de l'analyse. D'autres fois, l'information est là, même abondante, mais n'a pas été exploitée comme elle aurait pu l'être; c'est le cas des plans de cours qui auraient pu fournir plus de matière concernant l'application de la PIEA et l'évaluation des apprentissages (l'atteinte des objectifs et standards des cours), sujet qui n'a été qu'effleuré[9]. C'est le cas aussi des statistiques sur le cheminement des élèves (réussite des cours, etc.) qui, d'une part, auraient mérité un traitement et une analyse plus explicites et qui, d'autre part, auraient pu mettre le Collège sur la piste d'une réflexion sur les cours du bloc institutionnel.

Comme cela a été indiqué antérieurement, ces cours constituent une composante importante du programme ne serait-ce qu'en termes quantitatifs. Mais, en outre, le choix que font des élèves parmi ces cours est souvent dicté par la préparation à tel ou tel programme universitaire – certains de ces cours peuvent même être exigés comme préalables; ils jouent ainsi un rôle direct pour l'admission à l'université et contribuent par conséquent à la pertinence de la formation.

Les conclusions

Comme la visée du Collège ne semble pas avoir été de dresser le bilan des diverses

---

9. Le Collège se propose d'analyser les modes d'évaluation dans les cours de *Liberal Arts* à la lumière des remarques faites par la Commission au moment de l'évaluation des cours de formation générale.

dimensions du programme mais plutôt, dans une optique de *monitoring*, de déceler les faiblesses et de proposer des voies d'amélioration, les conclusions ne ressortent pas toujours d'une manière explicite ou sont laissées de côté même là où elles auraient été favorables. C'est ainsi qu'après avoir présenté la formation, voire le *curriculum vitæ* des professeurs, avoir expliqué qu'ils ont été sélectionnés pour enseigner dans ce programme et ont reçu un perfectionnement spécifique et avoir noté la satisfaction des élèves, le Collège s'abstient de conclure à la compétence des professeurs pour souligner plutôt leur souhait d'un encadrement accru. Une telle approche ne montre pas toutes les forces réelles du programme.

Dans le cas de la cohérence, le Collège en arrive à une conclusion quelque peu ambiguë du fait que les professeurs n'en sont pas tous satisfaits, considérant qu'il y a encore des efforts à faire pour resserrer les liens entre les cours.

Parmi les principaux constats qui ressortent clairement du rapport, on note le degré de succès des élèves : taux élevé de réussite des cours et de diplomation[10], taux élevé d'admission à l'université dans leur programme de premier choix et satisfaction des diplômés qui se considèrent bien préparés aux études universitaires. Ces faits étant clairement démontrés, la Commission peut entériner ces conclusions qui, selon sa nomenclature, relèvent de la pertinence et de l'efficacité du programme.

Les actions envisagées

Les actions envisagées, notées au fur et à mesure par le Collège, sont reprises à la fin de son rapport. Elles découlent des conclusions – ou des questions demeurées en suspens. En effet, les conclusions sur les ressources matérielles et sur la gestion amènent des propositions d'action visant à améliorer l'accès aux ressources (documentation, aménagement des salles de classe, etc.) ainsi que la définition et la répartition des tâches de gestion du programme.

Le point d'interrogation noté au chapitre de la cohérence du programme inspire la poursuite des discussions sur des sujets comme les exigences et les objectifs des cours.

---

10. Il convient de rappeler que le programme accueille des élèves dont la moyenne au secondaire se situe à 80 % et plus.

Le caractère «enrichi» ou non du programme – question controversée et restée également sans réponse – a généré aussi des suggestions d'action allant dans le sens, d'une part, de préciser les attentes des professeurs et des élèves et, d'autre part, de revoir la politique et les pratiques de recrutement des élèves.

Autres remarques

L'évaluation du programme, y compris les conclusions et les actions envisagées, résulte d'un travail auquel les professeurs ont été étroitement associés, que ce soit par leur participation au comité d'évaluation, lors de diverses consultations faites ou non dans le cadre du département ou par la voix de leurs représentants au sein des structures de gestion (*Academic Management Team, Academic Council, College Council*).

La Commission perçoit par contre un manque de distance critique dans la démarche d'évaluation du programme qu'aurait pu apporter soit la direction du Collège soit des personnes externes. Cela aurait pu amener, par exemple, une analyse plus fouillée de la gestion du programme. La direction semble avoir délégué la responsabilité au Département de *liberal arts*, ce qui en fait une évaluation plus départementale qu'institutionnelle. En ajustant le texte de la PIEP à la nouvelle structure de direction, le Collège aurait intérêt à mieux définir le rôle important que devront jouer la direction et le conseil d'administration dans l'application de la politique. La Commission rappelle à ce sujet sa suggestion d'élargir la participation aux travaux d'évaluation afin d'en assurer une plus grande crédibilité.

Plus généralement, certaines faiblesses ont marqué la réalisation de cette évaluation : l'analyse est inégale et parfois même absente, les conclusions ne sont pas toujours explicites et le tout ne débouche pas sur des actions concrètes.

> *Pour cette raison, la Commission recommande au Collège, dans ses évaluations futures, d'analyser plus systématiquement les données pertinentes afin d'en arriver à des conclusions plus explicites et, le cas échéant, à des actions fermes à prendre.*

Le suivi de l'évaluation

Dans son autoévaluation de l'application de la PIEP, le Collège en arrive à la conclusion que la politique doit rester ouverte, simple et souple mais qu'il y a lieu de l'accompagner d'un guide ou d'un protocole d'application. Il entend s'approprier la démarche

d'autoévaluation et en faire un processus systématique et routinier. Citons quelques éléments proposés : la mise sur pied d'une base statistique commune à tous les services du Collège pour la compilation des données; le développement d'un système d'information accessible sur les programmes; la nomination d'un responsable d'évaluation régulière.

À l'issue de la visite, la Commission a reçu un plan d'action succinct renvoyant, d'une part, à l'ensemble des actions envisagées dans le rapport et visant, d'autre part, à ajuster la PIEP aux nouvelles structures administratives et à inclure les précisions qui s'imposent à la suite de la présente évaluation. Pour sa part, la Commission estime que les actions envisagées concernant l'application future de la PIEP sont adéquates. Elle invite également le Collège à prendre en compte les observations faites dans le présent rapport.

Les actions envisagées concernant le programme sont porteuses de réflexion institutionnelle, mais elles demeurent de l'ordre de l'exploration, d'une continuité à maintenir, de questions à approfondir, de discussions à poursuivre plutôt que d'actions concrètes et fermes à réaliser. Aucune priorité n'est identifiée parmi l'ensemble des actions envisagées et il n'y a ni calendrier ni répartition de responsabilités pour leur mise en œuvre. La Commission ***suggère*** au Collège de se donner un plan d'action plus structuré concernant le programme, comprenant des échéances et une répartition des responsabilités.

* * *

En raison de ce qui précède, la Commission considère que cette application de la PIEP a été partiellement efficace.

Conclusion

Cette première application par le Collège Marianopolis de sa Politique d'évaluation des programmes a fourni de l'information qui a pu rassurer le Collège sur certains aspects du programme de *Liberal Arts* et elle a permis de tracer des pistes d'action ou de réflexion. L'évaluation a été aussi l'occasion de discuter de certains enjeux fondamentaux du programme et la Commission note qu'elle a été menée de bonne foi et avec l'ambition évidente d'assurer l'excellence du programme. Elle a également amené le Collège à revoir certaines dispositions de la politique en vue de les préciser et à envisager d'accompagner la PIEP d'un protocole d'application.

L'évaluation du programme s'est faite en grande partie en conformité avec le texte de la politique, notamment en ce qui concerne le choix du programme à évaluer, l'utilisation du tableau de bord pour l'obtention de données, la répartition des responsabilités et les critères devant guider l'évaluation.

En ce qui concerne l'efficacité, la collecte de données a été généralement suffisante, couvrant l'ensemble des critères retenus et l'opération a abouti à des actions envisagées en lien avec les observations ou les conclusions du Collège. Les professeurs concernés ont été partie prenante des travaux et ont été consultés sur le rapport qui en est résulté. La Commission note aussi le souci de faire participer les élèves au processus. L'exercice, qui a permis de tracer des lignes d'action, a été jugé utile par les professeurs et la direction.

Cependant, la Commission a noté certaines faiblesses. Les plus sérieuses concernent l'absence d'un devis précisant les questions d'évaluation et les moyens à prendre pour y répondre, le fait de ne pas avoir évalué le programme dans son ensemble et des lacunes au chapitre de l'analyse. Par ailleurs, les conclusions ne ressortent pas toujours clairement, et le plan d'action se présente surtout comme une liste de sujets de discussion.

En résumé, la Commission en vient à la conclusion que l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes du Collège Marianopolis, au moment de l'évaluation par le Collège de son programme *Liberal Arts*, a été conforme et partiellement efficace.

Les suites de l’évaluation

Le Collège Marianopolis a transmis à la Commission, en date du 20 décembre 2000, un certain nombre de remarques, générales et particulières, sur la version préliminaire de ce rapport et il les a explicitées lors d’une rencontre tenue à cet effet avec la Commission. Celle-ci en a tenu compte et elle a plus particulièrement tenté de mieux faire ressortir la contribution de cette opération au développement progressif d’une culture d’évaluation.

De son côté, le Collège prend bonne note des recommandations contenues dans le rapport.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L’Écuyer